

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents : M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BREBION, M. Daniel MOREAU, Mme Stéphanie PETIT, M. Gilles MERCIER (arrivé à 19 h 30), Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, Mme Armelle PERRON, Mme Blandine SOULAY, Mme Véronique HERITIER-DRAY, M. Frédéric CARRE, Mme Dominique AUGER, M. Eric BATAILLE, Mme Camélia CHALLOY.

Pouvoirs : M. Philippe JOBARD à M. Frédéric CARRE.

Absents excusés :

Absente : Mme Florence HOIZEY,

Secrétaire : Mme Camélia CHALLOY.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 26 février 2019.

ORDRE DU JOUR

1. **Signature d'un contrat avec un architecte pour les travaux de la salle des fêtes,**
2. **Classe transplantée au Futuroscope,**
3. **Vote des subventions et dons 2019,**
4. **Vote du Budget Primitif 2019 – Commune,**
5. **Vote du Budget Primitif 2019 - Assainissement,**
6. **Vote des contributions directes 2019,**
7. **Questions diverses.**

2019.11 / SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC UN ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que le contrat signé avec ANTIS ARCHITECTURE, pour la maîtrise d'ouvrage des travaux du contrat rural, a été résilié, en raison de divers problèmes survenus lors des travaux de la salle des fêtes.

M. le Maire présente au Conseil municipal un devis d'honoraires de BATI CONCEPT, atelier d'architecture et d'ingénierie, pour finaliser l'opération de réhabilitation et d'extension, gérées initialement par la société ANTIS ARCHITECTURE.

Le montant des honoraires s'élève à 9 800 € HT soit 11 760 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la mission proposée par BATI CONCEPT, atelier d'architecture et d'ingénierie.
- autorise M. le Maire à signer, avec BATI CONCEPT, atelier d'architecture et d'ingénierie, la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'agrandissement de la salle des fêtes.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019 à l'article 2313 programme 181.

2019.12 / CLASSE TRANSPLANTÉE AU FUTUROSCOPE,

M. le Maire informe le Conseil municipal que les 15 élèves de la classe de CM2 se rendront en classe de découverte au FUTUROSCOPE du 2 juillet au 3 juillet 2019, soit 2 jours.

La dépense est estimée à 3 000 €uros, y compris les frais de transports aller et retour en car au FUTUROSCOPE.

Mme PETIT précise que la commune a pris l'habitude que chaque enfant scolarisé puisse bénéficier d'un grand voyage et d'un plus petit. Les élèves de CM2 ont participé à la classe de découverte à LA CHAPELLE D'ABONDANCE mais n'ont pas bénéficié d'une petite sortie, c'est pourquoi il est proposé le FUTUROSCOPE.

M. BATAILLE demande le montant habituel de la prise en charge par la mairie, lors des sorties. Celle-ci est organisée pour que les CM 2 aient le même nombre de sorties sur le cycle scolaire de primaire.

Mme PETIT indique que cela représente environ 50% du montant soit 10 000 €, que le coût pour les parents sera de 80 € environ pour 2 jours, pour cette sortie au Futuroscope. Ils pourront le payer en 2 fois.

M. BATAILLE propose que la mairie prenne en charge la totalité du déplacement, compte-tenu de la somme.

M. SALIGNAT précise que le déplacement se fera normalement avec l'école de Saint Hilarion.

M. BATAILLE renouvelle sa proposition de prise en charge de la totalité de la somme par la mairie. Cette proposition n'est pas proposée au vote.

Mme PETIT répond que par souci d'équité, il ne serait pas juste pour tous les enfants de ne pas demander une participation financière.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité (abstentions : Mme AUGER, M. BATAILLE) :

- décide de prendre en charge 60 % des dépenses et fixe le prix du séjour à 80 €uros par enfant,
- autorise le règlement en deux fois, à compter de mai 2019,
- autorise M. le Maire à verser un acompte de 649.68 €uros à l'organisme.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2019 à l'article 6251.

2019.13 / SUBVENTIONS ET DONNS 2019

M. BREBION donne lecture des propositions de subventions et dons proposées par la commission des finances.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe la liste des subventions et dons pour l'année 2019.

	DONS	SUBVENTIONS
AMICALE DES DGS ET SECRETAIRES DE MAIRIE		200.00
ASSOCIATION CONFIANCE	1 000.00	
CAISSE DES ECOLES		2 500.00
CCAS		9 000.00
CROIX ROUGE	1 000.00	
GAZERAN FOOTBALL LOISIR		2 550.00
GAZERAN SPORTS LOISIRS CULTURE		4 000.00
IME LE CASTEL	250.00	
LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00	
ORPHELINS DE LA POLICE	300.00	
ORPHELINS DES SAPEURS POMPIERS	300.00	
PREVENTION ROUTIERE		100.00
RESTAURANTS DU CŒUR	800.00	
SARRAF	100.00	
SCAPA	1 308.00	
TELETHON	100.00	
USEP ECOLE GAZERAN	1 500.00	
US POIGNY RAMBOUILLET	300.00	

Arrivée de M. MERCIER à 19 h 30

2019.14 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le budget primitif 2019, proposé par la Commission des Finances.

section de fonctionnement en équilibre

dépenses = recettes = 1 770 891.54 €

section d'investissement en équilibre

dépenses = recettes = 475 834.89 €

2018.15 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019- ASSAINISSEMENT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le budget primitif Assainissement 2019, proposé par la Commission des Finances.

section d'exploitation en équilibre

dépenses = recettes = 60 000.00 €

section d'investissement en équilibre

dépenses = recettes = 230 000.00 €

2019.16 / VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire se refuse à augmenter les impôts en précisant que les français en payent déjà assez, sans en avoir le retour. Ce n'est pas électoral mais social.

Libellés	Bases 2018	Bases notifiées 2019	Variation des bases	Taux appliqué	Variation de taux	Produit résultant de la décision	Variation de produit
Taxe habitation	3 175 492	3 267 000	4.111	6.44	0	210 395	4.111
Taxe foncière bâti	3 340 814	3 470 000	4.048	9.61	0	333 467	4.0478
Taxe foncière non bâti	88 178	90 200	2.384	39.03	0	35 205	2.3848
TOTAL			4.056			579 067	3.9681

QUESTIONS DIVERSES

- Madame HERITIER-DRAY informe le Conseil municipal de la présence de chenilles processionnaires, résidence des 12 arpents. Un arrêté municipal sera pris afin de demander aux propriétaires des terrains concernés par la présence de chenilles processionnaires détruire celles-ci et une information sera publiée dans le prochain bulletin municipal.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un arrêté a été pris pour créer des emplacements réservés au stationnement des véhicules électriques. Les véhicules non électriques stationnant sur ces emplacements seront verbalisés.
- Madame HERITIER-DRAY informe le Conseil municipal qu'un concert aura lieu le 11 mai. Elle demande que le piano soit accordé. M. le Maire rappelle que ce piano a été donné à la troupe des Sassafras et non à la commune, c'est donc à l'association de prendre en charge cette dépense.
- Madame HUARD DE LA MARRE demande que les barrières soient réinstallées à l'entrée de la sente reliant le lotissement du Petit Parc au lotissement des 12 arpents.
- Monsieur MERCIER remercie la commune pour l'installation d'un chauffe-eau dans la salle des associations ainsi que pour le remplacement des clés du court de tennis. Il rappelle qu'un carreau de la salle des associations est toujours à remplacer.
- Monsieur BATAILLE informe le Conseil municipal que l'association Les Marcheurs Cueilleurs organise une marche de nettoyage du village le dimanche 21 avril après-midi.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté d'Agglomération RAMBOUILLET TERRITOIRES installera une aire de jeux pour les enfants durant l'année 2019. Mme HUARD DE LA MARRE dit « bravo » à M. le Maire. Il reste à définir l'emplacement.

La séance est levée à 20 h 00

Ont signé avec nous, Emmanuel SALIGNAT, Maire,
les Conseillers municipaux présents en séance qui ont délibéré ou donné pouvoir

Emmanuel SALIGNAT	Jean BREBION	Daniel MOREAU	Stéphanie PETIT
Philippe JOBARD <i>(procuration à M. CARRE)</i>	Gilles MERCIER	Nadia HUARD DE LA MARRE	Florence HOIZEY <i>(absente)</i>
Armelle PERRON	Blandine SOULAY	Véronique HERITIER- DRAY	Frédéric CARRE
Dominique AUGER	Eric BATAILLE	Camélia CHALLOY	Le Secrétaire de séance <i>Camélia CHALLOY</i>